

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1482

21 juin 2013

SOMMAIRE

B-brook-B S.à r.l.	71090	Golden Square Corporation S.A.	71091
Beckmann & Jörgensen Holding S.A.	71093	Hattersley Centre S.à r.l.	71096
BlueBay COF Loan Investments S.A.	71090	Helvetia Europe	71096
BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A.	71091	High Road Capital Partners S.à r.l.	71093
BlueBay High Yield Bond Investments (Lu- xembourg) S.A.	71091	HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable ..	71097
BlueBay High Yield Enhanced Investments (Luxembourg) S.A.	71092	Holz-Export S.A.	71101
BlueBay High Yield Institutional Credit Se- lect Investments (Luxembourg) S.A.	71092	IFE Gestion	71097
BOP (100 Bishopsgate) S.à r.l.	71105	IFE II Capital	71097
BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l.	71136	Immobal S.A.	71098
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	71102	Immobilière Leamond S.A.	71098
BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.	71103	Insinger de Beaufort Manager Selection Si- cav	71098
BOP (LWP) S.à r.l.	71104	Kacim (SPF) S.A.	71102
BOP (Shoreditch) S.à r.l.	71105	KBC Real Estate Luxembourg S.A.	71097
Born RCG Re SCA	71101	Kronendal Estate Investments Limited ..	71118
Caves C.M.C. Mathias S.à r.l.	71093	L7 s.à r.l.	71095
Clemency RCG Re SCA	71136	LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	71092
Compagnie Financière an Muileann S.A.	71134	Les Ecuries Melinoises S.A.	71094
Debra S.A.	71094	Les Restaurants du Majestic SA	71095
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 7 S.à r.l.	71100	L'Instant Détente S. à r.l.	71105
East Investments Holding Company s.à r.l.	71094	Louise 130 S.à r.l.	71098
Edison Aviation S.A.	71118	Machal II S.A.	71099
Edison Innovations S.A.	71126	Madimex S.à r.l.	71099
Entrapaulus Construction S.A.	71095	Majestic Capital	71099
Euroports Benelux S.A.	71094	Matterhorn Topco & Cy S.C.A.	71099
Fidupar S.A.	71096	Property Partners Residential	71103
F.L. Lux Entreprise S.à r.l.	71095	R.C. Toitures S.A.	71104
Gestar S.A.	71090	Stena Forth Lux 3 S.à r.l.	71100
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	71100	Step Forward S.A.	71106
Global Media Systems S.A.	71090	TD Lux S.à r.l.	71111
		Th. van Mons & Cie	71110
		Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l.	71112
		Wichford VGB Holding S.à r.l.	71136

B-brook-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Justyna Bielasik

Référence de publication: 2013056026/11.

(130069660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

Extrait des résolutions de l'actionnaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jordan Kitson en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 mars 2013;

- Nomination de Monsieur Craig Tennier, demeurant au 47 Chetwode Road, Tooting, London SW12 9ES, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013, en remplacement de Monsieur Kitson;

Au 25 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- William Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Craig Tennier (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2013056033/22.

(130069733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Gestar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.301.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013056276/11.

(130069590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Global Media Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.390.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056283/10.

(130068756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.293.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jordan Kitson en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 mars 2013;

- Nomination de Monsieur Craig Tennier, demeurant au 47 Chetwode Road, Tooting, London SW12 9ES, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013, en remplacement de Monsieur Kitson;

Au 25 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- William Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Craig Tennier (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2013056034/22.

(130069734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.945.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jordan Kitson en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 mars 2013;

- Nomination de Monsieur Craig Tennier, demeurant au 47 Chetwode Road, Tooting, London SW12 9ES, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013, en remplacement de Monsieur Kitson;

Au 25 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- William Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Craig Tennier (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2013056035/22.

(130069732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056285/10.

(130068955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BlueBay High Yield Enhanced Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.476.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jordan Kitson en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 mars 2013;

- Nomination de Monsieur Craig Tennier, demeurant au 47 Chetwode Road, Tooting, London SW12 9ES, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013, en remplacement de Monsieur Kitson;

Au 25 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- William Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Craig Tennier (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2013056036/22.

(130069352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.658.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jordan Kitson en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 mars 2013;

- Nomination de Monsieur Craig Tennier, demeurant au 47 Chetwode Road, Tooting, London SW12 9ES, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013, en remplacement de Monsieur Kitson;

Au 25 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- William Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Craig Tennier (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2013056037/22.

(130069735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056418/10.

(130069329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Il résulte des résolutions des administrateurs de la Société en date du 24 avril 2013 la décision suivante:

La société BECKMANN & JÖRGENSEN HOLDING S.A.

voit son siège social transféré du

46A, Av. J-F Kennedy,

L-1855 Luxembourg,

Luxembourg,

au

15, rue Astrid

L-1143 Luxembourg,

Luxembourg.

à partir du 24 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013056049/21.

(130069554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 38.173.

Constatation de la cession de parts et AGE du 16 avril 2013

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 16 avril 2013, il résulte que le capital social de la société CAVES C.M.C. MATHIAS SARL, est désormais réparti comme suit:

Monsieur FERNANDES MAXIMO Carlos Luis, né le 24 janvier 1964 à Riba de Ancora (Portugal), demeurant à L-8010 Strassen, 214 Route d'Arlon, cède à la société MB INVESTMENT SA ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61 Route de Longwy, 15 parts sociales de la société.

La société MB INVESTMENT SA détient dès lors, 100 parts sociales de la société.

Total: CENT parts sociales

De plus Monsieur FERNANDES MAXIMO Carlos Luis, démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérant administratif de la société.

Monsieur ASSUNCAO BANDEIRAS Carlos Alberto, né 9 octobre 1974 à Lisboa (Portugal), demeurant à L-5713 Aspelt, 25 Op der Gare est nommé, pour une période indéterminée, à la date de la présente assemblée comme gérant unique de la société.

La société est, dès lors, engagée par la signature individuelle du gérant unique de la société.

Fait à Bertrange, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013056117/22.

(130068864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour High Road Capital Partners S.à r.l.

Interstrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013056297/11.

(130068985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Debra S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 30 avril 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société DEBRA S.A., R.C.S. Luxembourg B 71 734 a été dénoncée avec effet au 30 avril 2013.

Le siège social de la société DEBRA S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013056170/13.

(130069275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de East Investments Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B110669 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056182/12.

(130069499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

EXTRAIT

Par les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2012 l'associée de la Société a décidé:

- d'accepter la résignation de Monsieur Julian Walker en tant que directeur de la Société, avec effet du 28 novembre 2012.

Par les résolutions du 3 septembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la résignation de Monsieur Alan Shaoul en tant que directeur de la Société, prenant effet le 31 août 2012.
- de nommer Monsieur Johannes Lindeman, né le 19 septembre 1961 à De Bilt, Pays Bas, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013056197/19.

(130069791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056419/10.

(130069405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Entrapaulus Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 49.169.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 06 décembre 2012, que les mandats suivants ont été renouvelés pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:

- M. Louis Wagner, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source, administrateur et administrateur-délégué;
- M. Pierre Wagner, demeurant à L-5421 Erpeldange, 36, rue de Mondorf, administrateur;
- M. Albert Görden, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Moselstrasse 38A, administrateur;
- Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., établie à sa nouvelle adresse sise à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange-Haut, le 06 décembre 2012.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013056211/20.

(130069639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

F.L. Lux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.986.

EXTRAIT

Le siège social de la société F.L. LUX ENTERPRISES SARL en liquidation volontaire, R.C.S. Luxembourg n° B 99.986 auprès de la société International Corporate Activities, Intercorp S.A., L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013056225/14.

(130069177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

L7 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.092.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056440/10.

(130068810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Les Restaurants du Majestic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Schleif, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.288.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056420/10.

(130068884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 74.296.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2013 à 10:00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs venant à échéance lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs:

- Carlo Friob, 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg
- Yvan Juchem, 50 Avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg
- Frédéric Perard, 33 rue de Gasperich L-2085 Howald
- Noël Didier, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour autant que de besoin, le mandat de Noël Didier en tant que directeur général est confirmé.

L'assemblée générale nomme Monsieur Carlo Thill, 50 Avenue J.F. Kennedy L-2951 au poste d'administrateur, et confirme la décision du conseil d'administration du 15 janvier 2013 de nommer définitivement Monsieur Hubert Musseau, 50 Avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg au poste d'administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Olivier DUHR / Noël DIDIER

Directeur / Administrateur / Directeur général

Référence de publication: 2013056236/23.

(130068708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 158.126.

—
Les statuts coordonnés au 24/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/05/2013

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013056296/12.

(130069289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 77.000.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 avril 2013

L'assemblée générale a:

- Renouvelé pour une période d'un an les mandats d'administrateurs de Messieurs Stefan Rutzler, Paul Norton et Francis Zéler, dont les mandats viendront donc à échéance lors de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

- Nommé M Andreas BOLZERN, né le 26 mars 1963 à St Gallen (Suisse), demeurant à Engi, CH-9304 Bernhardzell, Suisse, comme nouvel administrateur de catégorie A en remplacement de M. Markus Isenrich, administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

- Renouvelé le mandat de Réviseur d'entreprises de HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (B51238) jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

Strassen, le 30 avril 2013.

HELVETIA EUROPE

Référence de publication: 2013056305/19.

(130069354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable, Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 113.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2013056307/12.

(130068942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

IFE Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.767.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

Pour: IFE GESTION
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013056326/15.

(130069675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

IFE II Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

Pour: IFE II CAPITAL
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013056327/15.

(130068720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.280.

L'adresse professionnelle des administrateurs Monsieur Kim CRETEN, Madame Beatrijs de WOLF, Monsieur Hubert de PEUTER, Madame Carine VAN BEVER et Monsieur Paul VANDERSTAPPEN est désormais la suivante:

Havenlaan 12, B-1080 Bruxelles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013056381/12.

(130069682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Immobal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.331.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
IMMOBAL S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2013056332/17.

(130069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.576.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 de la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013056333/13.

(130069592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.761.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Insinger de Beaufort Manager Selection SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013056336/13.

(130069332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.218.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine Noens
Manager

Référence de publication: 2013056409/11.

(130069165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Machal II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.424.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2013.

Für: MACHAL II S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013056456/16.

(130069833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Madimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 96.194.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société à responsabilité limitée MADIMEX Sàrl, avec siège social à L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S. B96194)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013056457/16.

(130069307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 141.336.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013056447/11.

(130069051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.824.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 avril 2013 - L130065407.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056451/11.

(130068845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.413.789,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.471.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055413/17.

(130068018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Stena Forth Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.636.

Auszug der Beschlussfassungen des alleinigen Gesellschafters vom 26 April 2013

Der alleinige Gesellschafter hat den Rücktritt von Frau Annika HULT von ihrem Mandat als A Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 25. April 2013 zur Kenntnis genommen.

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Herrn Carl Fredrik Bertil LANTZ, geboren am 05. April 1961 in Folsie, Schweden, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, mit Wirkung zum 25. April 2013 und für einen unbegrenzten Zeitraum zum A Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055742/15.

(130068120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 12 mars 2013

Les mandats des administrateurs repris ci-après sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Mademoiselle Lorraine Ponchel demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Steeve Simonetti de son poste d'administrateur, les actionnaires ont décidé de nommer en son remplacement la société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013.

Suite à la démission du commissaire en place, les actionnaires ont décidé de nommer en remplacement la société «Control & Synergy Services S.à r.l.» ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.577.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Geysers Investments S.A.
 Société de gestion de patrimoine familial
 Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
 Signature
Expert-Comptable

Référence de publication: 2013056277/35.

(130069058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Born RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 4.486.056,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2013

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013056039/17.

(130068839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Holz-Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 59.092.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 06/12/2012

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLZ-EXPORT SA société en liquidation volontaire, ayant son siège social à Kiricheneck n°20 à L-9990 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59092

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Martine Decker de résidence à Route de Thionville n°201 à L-5885 Howald/Hesperange en date du 04/01/2012, comprenant la nomination de VKB Sàrl située Kiricheneck n°20 à L-9990 Weiswampach, en tant que liquidateur.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/11/2012, les actionnaires de la société ont nommé la Fiduciaire HMS SA située Bohey n°36 à L-9647 Doncols, réviseur d'entreprises, en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide en outre que les livres et document sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société belge que détiennent également les actionnaires: Exploitations Forestières Georges Huet SA située Route de Bomal n°12/1 à B-6960 Manhay (Belgique).

Le dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation seront versés sur le compte de l'entreprise détenu auprès de ING Luxembourg SA. Le numéro de compte est le suivant LU72 0141 6277 3360 0000 (BIC: CELLULL). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

HUET CHRISTIAN

Le Président

Référence de publication: 2013056309/36.

(130069655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.586.122,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056059/13.

(130069779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Kacim (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.941.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le dix-neuf avril.

Pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Kais OUCHELH, administrateur de société, demeurant à F-75019 Paris, 35, rue de Laumière, et
2. Monsieur Brahim OUCHELH, administrateur de société, demeurant à F-75015 Paris, 13, rue Nelaton, lequel agit tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de
3. Monsieur Abderrahmane OUCHELH, administrateur de société, demeurant 1032 rue Agadir, secteur 5 hay salam à Sale, Maroc, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont démontré au notaire instrumentaire qu'ensemble avec leur mandant ils détiennent toutes les actions représentant le capital de la société anonyme KACIM SPF S.A., ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 février 1993, publié au Mémorial C numéro 212 du 10 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale actée par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 20 décembre 2010, publiée au Mémorial C numéro 1343 du 21 juin 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 42.941.

Puis ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont renoncé à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Que la société a cessé toute activité;
2. que les comptes sociaux sont parfaitement connus des actionnaires;
3. que les actionnaires reprennent par la présente tous les actifs de la Société et qu'ils prendront en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. que les actionnaires ont décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat;
5. que décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la Société;
6. que pour autant que de besoin, Monsieur Brahim OUCHELH, susvisé, prend la qualité de liquidateur de la Société;
7. que les livres, documents et pièces relatives à la Société seront conservés pendant un délai de 5 ans à l'adresse du liquidateur à F-75015 Paris, 13, rue Nelaton;

8. que la société est partant liquidée et la liquidation est clôturée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire après s'être identifiés au moyen de leurs pièces d'identité.

Signé: K. OUCHELH, B. OUCHELH, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 avril 2013. Relation: CAP/2013/1397. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013056378/49.

(130069173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 45.835.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.287.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056060/13.

(130069714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Property Partners Residential, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.071.

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril,

pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

PP GROUP SA, société anonyme avec siège à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.752, ici représentée par Madame Fabienne PITSCH, Chief Administrative Officer, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 avril 2013, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "PROPERTY PARTNERS RESIDENTIAL", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54 rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.071, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1639 du 12 août 2010 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 2 mai 2011 (la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
3. Divers.

La comparante a requis le notaire soussigné de prendre la résolution suivante:

Résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'activité d'intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers ainsi que la gérance d'immeubles, l'administration de biens bâtis et non bâtis, pour son compte, pour le compte de tiers et de copropriétés et plus généralement la réalisation de toutes opérations connexes, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PITSCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013 / 18885. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056623/44.

(130069395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BOP (LWP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.810.341,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.601.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056061/13.

(130069691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

R.C. Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7595 Reckange, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.103.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2013

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Transfert du siège sociale de L-7535 Mersch, 33, rue de la gare à L-7595 Reckange, 13, rue principale.

2^e Résolution:

Acceptation de la démission de Monsieur Manfred Konrad Oberkoxholt, demeurant à Brunostrasse 104 à D-54329 Konz, de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué

3^e Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur de Monsieur DE JESUS Moises, demeurant 1, rue de Paris à F-57570 Mondorff, né à Santa Eulalia/Arouca (Portugal), le 11 juillet 1961

4^e Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur-délégué de Mme Noesen Nicole, demeurant 1, cité Verte à L-4342 Esch/Alzette, durée du mandat: indéterminée

71105

5^e Résolution:

Transfert du pouvoir de signature seule à l'Administrateur-délégué.

6^e Résolution:

Nomination au poste de commissaire aux comptes de Madame Wolff Sandra, demeurant professionnellement à L-7463 Pettingen, 9, chemin d'Essingen, durée du mandat: jusqu'à l'assemblée générale 2015, en remplacement de Madame Dos Santos Silva Carla, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité.

Pour extrait conforme

NOESEN Nicole

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013056630/29.

(130069075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BOP (Shoreditch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.110.

—
Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056063/13.

(130069728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

BOP (100 Bishopsgate) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.107.

—
Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056064/13.

(130069766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

L'Instant Détente S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 141.815.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le quinze avril,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Monique TOULLY, commerçante, née à Arlon, Belgique, le 22 janvier 1952, demeurant à L-3367 Leudelange, 2b, rue des Roses.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée L'INSTANT DETENTE s.à r.l. avec siège à L-3367 Leudelange, 2b, rue des Roses, constituée par acte de Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2479 du 10 octobre 2008, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.815 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société L'INSTANT DETENTE s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Monique TOULLY, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associée à L-3367 Leudelange, 2b, rue des Roses.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: M. TOULLY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 avril 2013. Relation: CAP/2013/1360. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013056395/38.

(130069174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Step Forward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 176.928.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Madame Sylvie DOSIN, traductrice, demeurant rue de Buvange, 83, B-6700 Arlon (Belgique);

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mars 2013.

2.- Monsieur Pascal CARPENT, informaticien, demeurant rue de Buvange, 83, B-6700 Arlon (Belgique);

ici représenté par:

Monsieur Pierre ANGÉ, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les personnes prénommées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «STEP FORWARD S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier et pourra en outre réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR) qui sera représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 17 mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième ($1/10^{\text{ième}}$) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ordinaires ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1) Madame Sylvie DOSIN, prénommée, soixante actions	60
2) Monsieur Pascal CARPENT, prénommé, quarante actions	40
TOTAL: CENT actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à QUATRE (4) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Madame Sylvie DOSIN, traductrice, née à Mons (Belgique), le 17 avril 1963, demeurant rue de Buvange, 83, B-6700 Arlon (Belgique);

2.- Monsieur Pascal CARPENT, informaticien, né à Mons (Belgique), le 27 octobre 1962, demeurant rue de Buvange, 83, B-6700 Arlon (Belgique);

3.- Monsieur Rudy PAULET, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 6 janvier 1966, demeurant au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

4.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Madame Sylvie DOSIN, préqualifiée, est nommée premier Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145.419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Madame Sylvie DOSIN, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2018.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des personnes comparantes prémentionnées, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, lequel mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 2 mai 2013. Relation: EAC/2013/5757. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013056743/210.

(130069817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Th. van Mons & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 176.919.

1. Les associés. Monsieur Thierry van Mons, né à Ixelles (Belgique), le 02 juin 1969, demeurant à 1170 Bruxelles (Belgique), rue des Bégonias 44,

Madame Maria Begoña Blanco Sanchez, née à Lucerne (Suisse), le 02 avril 1964, demeurant à 1170 Bruxelles (Belgique), rue des Bégonias 44,

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 54, rue de l'Eglise à 4732 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Thierry van Mons

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000=EUR) représenté par Dix (10) Parts de Mille Euro (1000-EUR) chacune dont:

- Neuf (9) Parts de Mille Euro (1000-EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Thierry van Mons
 - Une (1) Part de Mille Euro (1000-EUR) détenue par l'associé commanditaire; Madame Maria Begoña Blanco Sanchez
- Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 26 mars 2013 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2013056759/50.

(130069527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

TD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland.

R.C.S. Luxembourg B 102.977.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunzehnten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, mit Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Thordur SIGURJONSSON, Pilot, geboren in Reykjavik (Island) am 10. Oktober 1946, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland;

2) Frau Thorhildur SIGURJONSSON, geborene HINRIKSDOTTIR, Kauffrau, geboren in Reykjavik (Island) am 30. März 1947, Ehefrau von Herrn Thordur Sigurjonsson, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland.

Die erschienenen Parteien haben den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende festzustellen:

I. Die Erschienen halten alle Anteile in der Gesellschaft TD LUX S. à r. l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 10. September 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1180 vom 19 November 2004.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) vollständig eingezahlt.

III. Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

IV. Die Gesellschafter haben umfassende Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und der finanziellen Situation der Gesellschaft.

VI. Die Gesellschafter erteilen den Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates vom Zeitpunkt der Ernennung bis einschließlich dem Datum der vorliegenden Urkunde.

V. Die Gesellschafter erklären, dass die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat und ihre bekannten Verbindlichkeiten beglichen wurden.

Die Gesellschafter übernehmen sämtliche Aktiva der Gesellschaft und erklären ausdrücklich, dass sie alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft persönlich und solidarisch, das heißt jeder für das Ganze, übernehmen werden. In diesem Zusammenhang erklären sie mit ihrem persönlichen Eigentum für diese Verbindlichkeiten aufzukommen.

VI. Die Gesellschafter erklären jede andere erforderliche Maßnahme durchführen, um alle Aktiva und/oder Passiva der Gesellschaft auf sich zu übertragen.

VII. Nachfolgend wird die Gesellschaft hiermit aufgelöst und die Liquidation der Gesellschaft ist beendet.

VIII. Die Bücher und Schriften der aufgelösten Gesellschaft sind für die Dauer von fünf (5) Jahren ab dem Datum der vorliegenden Urkunde am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

71112

Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigen, dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Die vorliegende Urkunde wurde in Remich am eingangs genannten Tag erstellt.

Nach Verlesung und Erklärung wurde die vorliegende Urkunde von den Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. SIGURJONSSON, T. HINRIKSDOTTIR, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2013. Relation: REM/2013/680. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 29. April 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013056776/48.

(130069446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 176.926.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tiago German Properties GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with its registered office at c/o RHC Management GmbH, Potsdamer Platz 8, 10117 Berlin, Germany and its effective place of management at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade register of Frankfurt am Main under number HRB 94729 and not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr Bastien BURIN, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on April 5th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also guarantee, grant security interests under any form for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any company in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

In addition, the Company may also act as fiduciary in fiduciary agreements to be concluded with companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the manager(s)' term of office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all the meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The circular resolutions in their entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial

proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Tiago German Properties GmbH above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Decisions of the sole partner

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period:

Mr Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium), on June 6th, 1975 and residing at 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tiago German Properties GmbH, une société constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social à c/o RHC Management GmbH, Potsdamer Platz 8, 10117 Berlin, Allemagne et son centre effectif de gestion au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 94729 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut encore garantir, accorder des sûretés, sous quelque forme que ce soit, pour l'exécution de tout contrat ou toute obligation de la Société et de toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

De plus, la Société peut également agir comme fiduciaire dans des contrats de fiducie devant être conclus avec des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée du mandat du ou des gérants. Le ou les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tous moyens similaires de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises par un vote majoritaire des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tous autres moyens similaires de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Tiago German Properties GmbH, prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick MOINET, juriste, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2013. LAC/2013/17271. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056761/304.

(130069807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Kronendal Estate Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.444.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Administrateur catégorie A:

- Monsieur Declan Nicholas O'NEILL, comptable, demeurant au 84 Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 30 avril 2013.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056392/23.

(130069168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Edison Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.935.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Edison Group Participations S.A., a company ("société anonyme") having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 166.671,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 April 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Edison Aviation S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the provision of business aviation brokerage services in Luxembourg and abroad including the selling, buying and chartering of aircrafts for the account of third parties either directly or through local agents as well as any financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The company shall also have as its business purpose for its own account or for the account of third parties the setting-up, development, operation, supervision and coordination of a business aviation brokerage services franchise network in Luxembourg and abroad.

The company may also provide consulting, training, marketing and IT services in the field of business aviation brokerage.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible in Luxembourg and abroad.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THREE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (350,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND FIVE HUNDRED (3,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of May at 3.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three thousand five hundred (3,500) shares.

The shares have been paid up to the extent of 6 0% by payment in cash, so that the amount of TWO HUNDRED TEN THOUSAND EURO (210,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Ms Elsa BOURGOIS, employee, born in Poissy (F), on 29 July 1977, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette, on 31 December 1963, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Mr Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg, on 9 July 1970, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

3.- Has been appointed managing director:

Mr Knut REINERTZ, prenamed.

4.- Has been appointed statutory auditor:

Gefco Consulting S.a r.l., having its registered office in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

6.- The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Edison Group Participations S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 166.671,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Edison Aviation S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour activité la fourniture de services de courtage dans le domaine de l'aviation privée au Luxembourg et à l'étranger incluant la vente, l'achat et la location d'avions pour le compte de tiers directement ou au travers d'agents locaux ainsi que toutes opérations financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'établissement, le développement l'opération, la supervision et l'animation d'un réseau de franchise de services de courtage dans le domaine de l'aviation privée au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut également fournir des services de conseil, de formation, de marketing ainsi que des services informatiques dans le domaine du courtage dans le secteur de l'aviation privée.

La société a par ailleurs pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois mille cinq cents (3.500) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 60%, de sorte que la somme de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:

Madame Elsa BOURGOIS, employée, né à Poissy (F) le 29 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

3.- Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Knut REINERTZ, prénommé.

4.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-E. FESSAGUET.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18557. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057097/417.

(130069991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Edison Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.945.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Edison Group Participations S.A., a company ("société anonyme") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 166.671,

here represented by Ms Marie-Elodie FESSAGUET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 April 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Edison Innovations S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the creation, the acquisition and the granting of licenses in relation to, and the transfer of, under any forms, any intellectual property assets and rights as well as the development, management and supervision of such assets and rights.

The Company may acquire through creation, contribution in kind, option, purchase, operating agreements and any other manner, any type of rights in respect of patents, trademarks, registered trademarks, models and designs of any nature and exploit such rights through their sale, transfer, exchange or through any other operation and promote them by granting licenses to third parties in relation thereto.

The company may also provide consulting, training and maintenance services in respect of such software products.

The company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company also has as its object all activities relating to the acquisition, management, exploitation and sale of property both moveable and immovable, both tangible and intangible in Luxembourg and abroad.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds. The company may pledge, assign, encumber or charge any of its assets or create any other security interest in all or part of its assets.

It can also invest in real estate and moveable property funds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of May at 3.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the one thousand five hundred (1,500) shares.

The shares have been paid up to the extent of 33% by payment in cash, so that the amount of FORTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (49,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Ms Elsa BOURGOIS, employee, born in Poissy (F), on 29 July 1977, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy.

Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette, on 31 December 1963, residing professionally at L-18 55 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy.

Mr Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg, on 9 July 1970, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy.

3.- Has been appointed managing director:

Mr Knut REINERTZ, prenamed.

4.- Has been appointed statutory auditor:

Gefco Consulting S.à r.l., having its registered office in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 6 9.580.

5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

6.- The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Edison Group Participations S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 166.671,

ici représentée par Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Edison Innovations S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la création, l'acquisition, la prise sous licence et la cession, sous quelque forme que ce soit, de propriété intellectuelle de toutes espèces, ainsi que le développement, le contrôle et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

La Société peut notamment acquérir par voie de création, d'apport, d'option, d'achat, de conclusion de contrats d'exploitation, et de toute autre manière des droits de toute nature portant sur des brevets, marques, marques déposées, dessins et modèles de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement ainsi que les mettre en valeur en concédant leur exploitation à des tiers.

La société peut également fournir des services de conseil, de formation et de support en lien avec ladite propriété intellectuelle.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier tangible et intangible à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier et immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,- EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille cinq cents (1.500) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 33%, de sorte que la somme de QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (49.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelée à la fonction d'administrateur:

Madame Elsa BOURGOIS, employée, né à Poissy (F) le 29 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy.

Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur- Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

3.- Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Knut REINERTZ, prénommé.

4.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 6 9.580.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-E. FESSAGUET.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18558. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057098/421.

(130070201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Compagnie Financière an Muileann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.105.

L'an deux mille treize,

le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société «COMPAGNIE FINANCIERE AN MUILEANN S.A.», ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 163.105, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2520 du 19 octobre 2011 et dont les statuts ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier de la ROCHEFOUCAULD, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

Le président nomme comme secrétaire Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Instauration de catégories d'administrateurs AetBet modification subséquente des articles 6 (1^{er} alinéa), 8 (1^{ère} phrase) et 12 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa. «En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qualifiés d'«administrateur de catégorie A» ou d'«administrateur de catégorie B», et comportant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 8, 1^{re} phrase. «Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur de catégorie A et le vote d'un administrateur de catégorie B.»

Art. 12. 1^{re} phrase. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

2. Confirmation du conseil d'administration comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD,

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN,

- Monsieur Philippe PONSARD.

3. Augmentation du capital social à hauteur de EUR 40.000 pour le porter de EUR 31.000 à EUR 71.000 par la création et l'émission de 400 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 71.000 (soixante et onze mille euros) représenté par 710 (sept cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires

des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer des catégories d'administrateurs A et B et de modifier par conséquent les articles 6 (1^{er} alinéa), 8 (1^{ère} phrase) et 12 des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa. «En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qualifiés d'«administrateur de catégorie A» ou d'«administrateur de catégorie B», et comportant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 8. 1^{re} phrase. «Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur de catégorie A et le vote d'un administrateur de catégorie B.»

Art. 12. 1^{re} phrase. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de confirmer le conseil d'administration actuel en qualifiant Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD d'«administrateur de catégorie A» et Messieurs Luc HANSEN et Philippe PONSARD d'«administrateurs de catégorie B».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 40'000.- (quarante mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31'000.- (trente et un mille euros) à EUR 71'000.- (soixante et onze mille euros) par la création et l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée prend acte de et accepte la souscription par l'actionnaire unique de toutes les 400 (quatre cents) nouvelles actions émises, lesquelles sont toutes intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 40'000.- (quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 71'000.- (soixante et onze mille euros) représenté par 710 (sept cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. de la ROCHEFOUCAULD, J. HONYMUS, L. HANSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5568. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013057051/100.

(130070275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.108.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056065/13.

(130069761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Clemency RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 7.000.000,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2013

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013056089/17.

(130068807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Wichford VGB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.297.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Wichford VGB Holdings S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste de gérant de la Société, Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Mande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WICHFORD VGB HOLDINGS S.À R.L.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013056832/19.

(130068902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.
